

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 11 mars 2016

Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Par suite d'une convocation en date du 4 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Gérard MABILE, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Philippe LEVEAUX, Grégoire MAZZINI, Michel BACARISSE, Xavier CULEUX.
présents	9	Absents excusés : Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL.
votants	11	
Délibération n°	5/2016	Secrétaire de séance : Jacky LESUEUR.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2015.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 11 mars 2015, le compte administratif 2014, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 92 720.12 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 7 368.96 €
- un solde de restes à réaliser de 0 €

n'entraînant pas un besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Considérant que le budget 2015 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 76 088.00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2015, le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	85 351.16 €
Affectation en réserve (compte 1068) financement de la section d'investissement	7 368.96 €

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 11 mars 2016
Le Maire

Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims
le 17 mars 2016 et de sa publication le 14 mars 2016